Centre Hospitalier Isarien
Établissement Public de Santé Mentale de l'Oise

Direction des Affaires Logistiques
Services Techniques : Pôle Patrimoine

La demande de logement des étudiants :

Vous êtes dans une situation précaire et souhaitez faire une demande d'attribution d'un logement géré par le CHI, quelles sont les démarches à accomplir ?

Télécharger le formulaire de demande sur le site du CHI ou faite la demande au service gestion locative à l'adresse patrimoine-st-dal@chi.clermont.fr

↓

Compléter le formulaire et l'adresser à l'adresse mail mentionnée ci-dessus.

↓

En fonction des logements disponibles, dont la liste est tenue à jour par le service gestion locative du CHI, votre dossier sera soumis à une commission pluridisciplinaire composée de deux agents de la DAL et de l'assistante sociale du personnel

↓

La réponse vous est adressée par courrier ou par mail.
Si un logement vous est attribué, vous recevrez un courrier d'attribution de mise à disposition du logement.

↓

Le jour de l'état des lieux : signature de la convention de mise à disposition, remise des clefs et du guide pratique du résident.

2, rue des Finets - 60600 Clermont de l'Oise - Tél : 03.44.77.65.01/03.44.77.65.24 - Fax : 03.44.77.51.55